



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Discours de Mme Irina Bokova,

Directrice-générale de l'UNESCO

**à l'occasion de la 5^{ème} Session du Comité Intergouvernemental
pour la sauvegarde du patrimoine culturel intangible**

Nairobi, le 15 Novembre 2010

Monsieur le Président de l'Assemblée générale des États parties,
Monsieur le Président du Comité intergouvernemental,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse d'être aujourd'hui parmi vous, sur le sol africain, pour l'ouverture de cette cinquième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Je souhaite avant tout remercier chaleureusement les autorités kényanes pour leur hospitalité légendaire et des efforts inestimables qu'elles ont accomplis pour assurer le succès de cette réunion. Je suis certaine que sous la présidence sage et compétente de Monsieur Jacob Miaron, les débats du Comité sont entre de très bonnes mains.

La richesse du patrimoine culturel de ce pays et la chaleur de son hospitalité, dont nous avons été nombreux à bénéficier durant la semaine du Kenya il y a quelques jours au Siège de l'UNESCO, forcent l'admiration. L'adoption récente d'une nouvelle politique nationale pour la culture et le patrimoine démontre l'engagement du Kenya à intégrer la culture dans ses politiques de développement et à mobiliser les ressources nécessaires pour sa préservation et sa promotion.

Je tiens également à saluer les nombreux ministres et personnalités de haut rang qui sont venus participer à cette session, les États parties membres du Comité mais aussi observateurs, ainsi que les nombreuses organisations de la société civile. Vous démontrez tous par votre présence si nombreuse de l'importance que vous accordez à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à sa mise en œuvre. Je m'en réjouis très sincèrement.

Je souhaite aussi remercier tous les États qui nous ont soutenus et continuent de soutenir l'UNESCO dans nos efforts de sauvegarde du patrimoine immatériel, et en particulier l'Azerbaïdjan, la Chine, Chypre, les Émirats arabes unis, l'Espagne, les Flandres, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Norvège, ainsi que la République de Corée. C'est largement grâce à leur soutien conjugué que de tels progrès ont pu être accomplis. Aujourd'hui, la priorité accordée au renforcement des capacités dans le monde entier me semble tout à fait déterminante pour une bonne mise en œuvre de la Convention au niveau national et international, et pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Il y a presque trois ans, en février 2008, je présidais moi-même les travaux du Comité lors de sa deuxième session extraordinaire tenue à Sofia en février 2008, alors que le Comité achevait ses propositions de Directives opérationnelles.

Aujourd'hui, la Convention a pris son envol, et le Comité est à présent lancé dans une mission de longue haleine : la promotion et la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Je le disais devant l'Assemblée des États parties à la Convention il y a quelques mois : je conçois notre engagement en faveur du patrimoine immatériel comme un acte de solidarité, de respect et de compréhension de l'autre. La Convention ouvre un espace de découverte et de rencontre des expressions de la sensibilité de toutes les cultures du monde. Elle est dans ce sens un formidable outil de cohésion sociale et de dialogue qu'il nous faut

exploiter. Elle est aussi un moyen de mettre en valeur et sauvegarder des pratiques et des expressions essentielles pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement : qu'il s'agisse de la préservation de l'environnement, de l'empowerment des femmes, de l'amélioration de la santé, du développement d'activités génératrices de revenus ou encore de la construction de la paix et de la résolution des conflits, le patrimoine immatériel porte avec lui un potentiel immense qu'il nous faut absolument savoir mettre en valeur et soutenir.

La Convention est un instrument extrêmement novateur et adapté aux défis contemporains. Déjà ratifiée par 132 États, elle compte aujourd'hui 181 éléments inscrits sur ses listes, qui sont autant de témoignages de notre diversité et de notre unité.

Mesdames, Messieurs,

Le Comité a devant lui un agenda chargé. Il va devoir prendre des décisions importantes, en particulier concernant les inscriptions de nouveaux éléments sur les deux listes créées par la Convention : la Liste de sauvegarde urgente et la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité. Le monde a les yeux tournés vers lui. De nombreux médias vont suivre cet événement et rapporter dans leurs pays respectifs l'écho de ce travail. Car de ces inscriptions va aussi émerger une meilleure compréhension et un plus grand respect de ce qu'est le patrimoine immatériel, de ce que sont ces communautés qui le font vivre, actrices de sa sauvegarde et de sa transmission aux générations futures. Je ne peux qu'encourager le Comité à prendre le temps de la réflexion et de mesurer le poids de la responsabilité qui lui incombe pour chacun des éléments qu'il décidera, ou non, d'inscrire. L'avenir de la Convention s'écrit dès aujourd'hui.

C'est pourquoi je crois aussi que le Comité doit adopter une position responsable face à ce qu'il est en mesure d'accomplir au cours d'une session. Il va être appelé au cours de la présente session à évaluer 52 dossiers au total. C'est déjà beaucoup. Je ne pense pas réaliste que le

Comité l'an prochain puisse se pencher sur 163 dossiers, ce qui serait le cas si tous les dossiers reçus étaient effectivement examinés. J'espère donc vivement que les débats sur ce point pourront trouver la meilleure des solutions pour qu'aucune des communautés porteuses de ce patrimoine immatériel ne se sente écartée, mais également que le Comité puisse s'acquitter de la tâche que lui ont confiée les États parties de manière réaliste et responsable. Il en va, je le répète, de la crédibilité de la Convention elle-même, et de son avenir.

L'Assemblée générale des États parties a réussi, en juin dernier, à rationaliser certaines des procédures existantes, et je ne peux que l'en féliciter. Mais il reste de nombreux défis à relever pour que le Secrétariat puisse s'acquitter pleinement de sa fonction. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les pays qui soutiennent déjà le Secrétariat, en particulier la Chine, et ceux qui ont annoncé leur intention de le faire comme l'Azerbaïdjan, la République de Corée, les Emirats arabes unis ou encore le Japon. J'espère que la lettre que j'ai envoyée à certains d'entre vous pour leur demander d'apporter des contributions au sous-Fonds créé par l'Assemblée des États parties pour soutenir le Secrétariat trouvera un écho favorable. Il est clair que sans soutien additionnel, nous ne serons pas en mesure de fournir les services que tant d'États parties demandent, et qui me semblent essentiels pour une pleine mise en œuvre de la Convention au niveau international. Là aussi se joue l'avenir de la Convention.

Mesdames, Messieurs,

Je constate avec plaisir que le Comité va engager une réflexion sur les critères d'inscription. C'est une réflexion nécessaire, me semble-t-il, qui devra être menée à la lumière de l'expérience acquise. De même, la réflexion que le Comité souhaite mener sur les modalités d'implication de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention me semble des plus importantes. La force indiscutable de cette Convention est d'avoir su ménager une place centrale aux différents acteurs et promoteurs du patrimoine immatériel au niveau local. J'espère donc que la voix des

organisations de la société civile, réunies en forum hier en marge de ce Comité, pourra être entendue.

Je me réjouis également de la présence de représentants de nombreux centres de catégories 2 récemment établis pour le patrimoine immatériel. C'est par la constitution et la consolidation de réseaux d'expertise et de coopération que nous pourrons, ensemble, faire en sorte que ce patrimoine si fragile puisse être soutenu et valorisé.

Le dixième anniversaire de la Convention approche. Vous aurez aussi à engager une réflexion sur les modalités de sa célébration. Je crois que ce sera une excellente occasion de mettre en valeur l'importance du patrimoine immatériel et de sa sauvegarde, en particulier en termes de développement, de dialogue et de cohésion sociale. La Convention est encore jeune, et nous avons tous une responsabilité immense pour guider ses premiers pas.

Les anniversaires sont souvent des moments qui nous permettent de réfléchir, de prendre un peu de recul, de faire des bilans. Je suis certaine que celui qui pourra être tiré des dix premières années de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel sera dans l'ensemble très positif. Mais des dangers la guettent, que nous ne pouvons ignorer. L'absence, lors de cette session, d'une seule candidature africaine doit nous interpeller tous. Et nous devons également tous, au même moment où nous nous réjouissons, nous sentir obligés vis-à-vis du continent africain et de tous ceux qui ont un patrimoine immatériel extrêmement riche et qui ne sont pas encore représentés dans les listes de la Convention à leur juste mesure. Cette Convention est un espace de solidarité et de coopération qui doit ménager une place à chacun. Tous les pays, tous les continents doivent être présents sur un pied d'égalité. C'est pourquoi je me félicite qu'une stratégie de renforcement des capacités ambitieuse ait été mise en place et soit soutenue par le Fonds du patrimoine immatériel. Il nous faut absolument ne ménager aucun effort pour que tous les Etats puissent bénéficier de cette Convention.

Je veux à cet égard rendre un hommage appuyé aux vingt-quatre membres du Comité qui ont travaillé sans relâche au cours des deux dernières années, et qui ont pour la première fois fait fonctionner concrètement la Convention au niveau international, en procédant aux premières inscriptions. Et je crois que vous serez tous d'accord pour rendre un hommage tout particulier aux six pionniers qui ont tracé la voie, je veux parler des six membres de l'organe subsidiaire du Comité chargé d'examiner les candidatures à la Liste représentative et de formuler leurs recommandations au Comité : la Turquie, l'Estonie, le Mexique, la République de Corée, le Kenya et les Emirats arabes unis. Le travail remarquable qu'ils ont effectué, sous l'excellente présidence de Madame Kristin Kuutma, de l'Estonie, a permis au Comité, à travers les premières inscriptions sur la Liste représentative, de lancer cette mise en œuvre concrète. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés.

Je vous souhaite à présent à toutes et à tous pleine réussite dans votre importante mission.

Je vous remercie.